

**REGLEMENT DU SALON DE LUTHIERS**

A PRÉCY LA GUITARE

Samedi 4 octobre 2025

Château du parc Pierre Bessey

60460 Précy sur Oise

Article 1 : Objectif du salon

 Le salon de luthiers a pour objectif de promouvoir l’art de la lutherie, de permettre au public de découvrir des instruments de musique artisanaux et de favoriser les échanges entre luthiers, musiciens et passionnés de musique.

Article 2 : Inscriptions des luthiers

1. Conditions d’inscription : les luthiers souhaitant participer au salon doivent compléter un formulaire d’inscription disponible sur le site web de l’association, ou à l’adresse suivante : aprecylaguitare@gmail.com
2. Frais de participation : Un droit d’inscription sera demandé pour participer au salon

Le montant sera précisé dans le formulaire d’inscription.

1. Date limite d’inscription : Les inscriptions seront closes le 13 septembre 2025

Article 3 : Exposition des instruments

1. Emplacement : chaque luthier se verra attribué un espace d’exposition défini par l’association. Toute modification devra être validée au préalable par l’organisateur.
2. Responsabilité : les luthiers sont responsables de la sécurité de leurs instruments durant toute la durée de l’évènement. L’association ne peut être tenue responsable des éventuels vols ou dommages.
3. Conditions d’utilisation : les luthiers doivent respecter les horaires d’ouverture et de fermeture du salon. Toute exposition ou démonstration doit être effectuée dans le respect des autres exposants.

Article 4 : Règles de comportement

1. Respect et bienveillance : les luthiers, ainsi que le public, doivent se comporter avec respect et courtoisie. Tout comportement inapproprié pourra entrainer l’exclusion immédiate du salon.
2. Démonstration musicale : les démonstrations sont autorisées, sous réserve de ne pas nuire à la tranquillité des autres exposants. L’organisation se réserve le droit de limier le volume sonore

Article 5 : Promotion et communication

1. Visibilité : les luthiers sont encouragés à communiquer sur leur participation au salon via leurs réseaux et leurs canaux de communication.
2. Matériel promotionnel : les luthiers peuvent distribuer des flyers ou brochures dans leur espace d’exposition, sous réserve de respecter la propreté des lieux.

Article 6 : Droit à l’image

En participant au salon, les luthiers acceptent d’être photographiés ou filmés lors de l’évènement.Cesimages pourront être utilisées par l’association à des fins de communication et de promotion.

Article 7 : Modifications et annulations

L’organisation se réserve le droit d’apporter des modifications au présent règlement si nécessaire. En cas d’annulation de l’évènement, les frais d’inscription seront remboursés.

Article 8 : Acceptation du règlement

En s’inscrivant au salon, chaque luthier déclare avoir lu et accepté le présent règlement.

Contact de l’association

A Précy la guitare

Tél :0675366752

aprecylaguitare@gmail.com

Site web